

On pense déjà rentrée scolaire

Inscriptions à l'école élie Duffort :

Pour les enfants déjà inscrits à l'école maternelle et qui changeront de niveau de classe maternelle à la rentrée prochaine, il n'y a pas de nouvelle inscription à faire.

Comment s'inscrire la première fois à l'école maternelle

Celle-ci se fait à la mairie de votre domicile sur présentation des documents suivants :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique

La mairie vous délivre un certificat d'inscription pour votre enfant. Il faut ensuite vous présenter à l'école. L'inscription de votre enfant sera enregistrée par la directrice de l'école sur présentation :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'acte de naissance
- du certificat d'inscription délivré par la mairie
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

Cette première inscription reste valable toutes les années de scolarisation à l'école maternelle. La directrice de l'école maternelle de Mirande vous accueille le vendredi durant les heures scolaires et sur rendez-vous les autres jours. 05 62 66 79 92

Les enfants nés en 2014 pourront être accueillis à l'école maternelle dès le jour anniversaire de leurs deux ans. Penser cependant à les inscrire dès maintenant.

Comment s'inscrire la première fois à l'école primaire

Votre enfant sera scolarisé au CP à la rentrée, dans ce cas vous devez à nouveau l'inscrire à la mairie de votre commune puis à l'école élémentaire dont vous dépendez. Les justificatifs sont les mêmes que pour l'inscription à l'école maternelle.